

**M. Rondeau:** C'est juste. Voilà pourquoi nous sommes si pauvres.

• (9.50 p.m.)

**L'hon. M. Kierans:** Monsieur l'Orateur, les richesses naturelles d'un pays, ce n'est pas ce qui a été produit hier; ce sont les richesses de son sol et de ses eaux. Comme telles, on ne peut pas les envisager de la même façon que la production actuelle, que les biens et services que nous produisons chaque année. Les gens qui les produisent dans une année donnée peuvent disposer légitimement de ces biens à leur gré. Les richesses naturelles elles, sont un patrimoine transmis d'âge en âge et qui doit être préservé pour les générations futures. La génération qui dissipe délibérément le patrimoine national—et je dis bien «dissipe délibérément»—dans le but d'améliorer son propre niveau de vie, aura à rendre des comptes bien sévères.

**Des voix:** Bravo!

**L'hon. M. Kierans:** Le gouvernement qui délibérément et systématiquement sacrifie à des valeurs monétaires le patrimoine national en vue de gains rapides, trahit son propre avenir. Il révèle, par la vente forcée de ses biens, son incapacité à concevoir les objectifs et les politiques économiques propres à accroître la production et à la mieux répartir selon les années. Il admet que le niveau de vie dont nous jouissons aujourd'hui dépend de la vente de notre potentiel en richesses naturelles autant que de nos propres efforts.

Malheureusement, le Canada a décidé à la fin des années quarante et au début des années cinquante de s'assurer un taux de croissance rapide en vendant ses ressources non renouvelables. Cette politique a été définitivement consacrée par notre loi fiscale de 1955 et elle continue en dépit des dispositions du bill que nous étudions. Les efforts actuels des industries extractives—et nous avons tous reçu des lettres et subi des pressions de la part de ces gens, surtout de l'association minière du Canada—pour prouver leur utilité incontestable à l'économie canadienne, partent d'une exagération déraisonnable et frôlent parfois l'hystérie. Leur «multiplicateur», dont ils font un si grand usage dans leur publicité, s'il était accepté par tous les secteurs de l'économie, et appliqué, nous forcerait à conclure que de 12 à 14 millions de personnes sont actuellement en emploi au Canada, au lieu de 8 millions, sans compter le demi-million de chômeurs.

Monsieur l'Orateur, j'ai toujours été étonné par la violence et la véhémence des arguments qu'utilisent les chefs de nos industries extractives qui luttent pour conserver les exemptions qu'on leur a un jour consenties. Je conçois qu'il soit difficile de renoncer à un privilège acquis. On peut admettre leur intérêt personnel, mais ils doivent aussi reconnaître que le gouvernement, qui leur a accordé des permis et des droits de propriété, a le droit de soulever leurs gains immédiats et privés au regard des avantages sociaux à long terme.

**Des voix:** Bravo!

**M. Kierans:** Ils existent, mais pas de droit divin. Ils découlent de la volonté du peuple canadien que les députés représentent à la Chambre et je pense que leur intransigeance et leur intimidation actuelles pourraient facilement conduire à l'étatisation. Si nous éliminions dans une proportion de 15 à 33-1/3 p. 100 toutes les concessions, épuisement, dépréciation accélérée, amortissement du coût en capital excédant les fonds réels investis, le gouvernement fédéral pourrait réduire à 35 p. 100 le taux d'impôt

de toutes les sociétés de tous les secteurs de l'économie sans perdre de revenu. A l'heure actuelle, le taux d'impôt immodérément bas dans le secteur des ressources oriente les investissements vers les secteurs de bas emploi au détriment de l'investissement dans les industries de main-d'œuvre, savoir: les industries de service et de fabrication. Un taux d'impôt sur les sociétés qui serait le même pour tous les secteurs de l'activité économique ne nuirait pas autant que notre régime actuel aux décisions d'investissement.

Si le gouvernement admettait qu'un taux de 35 p. 100 d'impôt sur les sociétés, sans concessions, exemptions et immunités spéciales produirait les mêmes revenus, je ne vois aucune raison de ne pas réserver ce taux exclusivement aux sociétés d'appartenance canadienne totale ou majoritaire. Chaque pays favorise ses propres citoyens d'une manière ou d'une autre. Il suffit de citer l'exemple le plus récent, celui des États-Unis avec leurs allocations d'investissement, leur surtaxe de 10 p. 100 et leur programme DISC. Ces programmes ne favorisent nullement le Canada. Pour autant que je sache, ils profitent à des entreprises américaines. Si nous étions intelligents et souverains, nous pourrions concevoir nos propres taux d'imposition qui favoriseraient nos entreprises canadiennes dans les situations très difficiles où elles se trouvent. Que le taux d'impôt sur les sociétés des filiales étrangères soit celui de leur pays d'origine. Si le taux est de 52 p. 100, comme aux États-Unis, et s'il est aussi élevé à cause de tous leurs objectifs spectaculaires, de leurs prouesses militaires et de leurs expéditions vers la lune, que l'on applique ce taux de 52 p. 100 aux filiales américaines installées au Canada.

Si le taux est de 40 p. 100, comme au Royaume-Uni, le taux applicable aux filiales britanniques situées au Canada devrait être de 40 p. 100. Cependant, nous ne devrions jamais permettre que le taux soit inférieur au taux canadien de 35 p. 100. Compte tenu de leurs initiatives actuelles, tout ce que les Américains pourraient dire, c'est que nous acceptons leurs politiques, étant donné que nous nous abstenons d'encourager de nouvelles filiales américaines à s'installer au Canada et que, en réalité, nos actions seraient conformes à l'esprit du programme DISC.

De même, nous pourrions demander l'aide de tous les entrepreneurs du pays pour tenter de renverser la tendance à l'accroissement de la propriété étrangère. La Corporation de développement du Canada ne suffirait pas à la tâche, pas plus qu'une demi-douzaine de corporations de ce genre, d'ailleurs. Il faudrait les efforts concertés de tous les éléments du monde des affaires et du monde financier du pays.

**M. Benjamin:** Comment vous assureriez-vous leur aide?

**L'hon. M. Kierans:** D'après mon expérience, ce n'est pas la compagnie dont le taux d'impôt est de 50 p. 100 qui rivalise avec la société canadienne qui paie un impôt de 35 p. 100. La tendance des quelques dernières années a plutôt été en sens inverse. Je voudrais tout simplement dire...

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député...

**Des voix:** Qu'il continue.

**L'hon. M. Kierans:** Je n'en ai que pour quelques minutes encore, monsieur l'Orateur.

**M. Benjamin:** Oublions l'horloge.